

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juin 2012

Délibération N°2012 / 157

**Vacations d'un animateur au sein des établissements culturels de la Ville d'AJACCIO.
(Espace Diamant, Musée, Médiathèques...).**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville a souhaité renforcer, dans le cadre de sa politique culturelle, les actions menées en faveur du livre et des arts plastiques ; il s'agit de développer et de valoriser un programme d'animations déjà existant autour du livre, de la lecture et des arts plastiques et de mettre en place des événements spécifiques dans ces domaines.

La dynamique de la lecture publique qui a été mise en œuvre depuis quelques années peut être accompagnée par la création d'événements (printemps des poètes ou autres rencontres, festivals) visant à la valorisation du livre et de la lecture afin de remplir la mission culturelle et éducative qui est la sienne. L'action culturelle que la ville souhaite mettre en place a pour but de mettre en valeur les collections, de s'efforcer de susciter les curiosités, de favoriser la rencontre au sein des établissements de la ville dédiés à la lecture mais également au sein d'autres lieux de l'espace urbain, de porter le débat.

Le domaine des arts plastiques est un domaine nouvellement investi par la Ville avec l'ouverture d'un espace d'exposition (Espace Diamant) plus particulièrement destiné à l'art contemporain et la mise en place de résidences de création (Atelier d'artiste de la rue Fesch). Les actions menées si elles connaissent un succès certain, méritent cependant de se voir confortées par des événements spécifiques qui permettent leur valorisation (création d'outils pédagogiques, et conception d'une exposition spécifique pour la ville d'Ajaccio). Dans ce domaine les actions à mener ont pour objectif une meilleure compréhension et une ouverture à l'art contemporain. Ce travail d'éducation et d'accompagnement s'inscrit dans la politique de démocratisation de la culture que la Ville entend mener.

Ces événements qui sont mis en œuvre depuis 2011 par un personnel vacataire se sont inscrits en synergie avec les actions menées par les différents établissements culturels de la ville mais également d'autres directions et services municipaux.

Les actions à développer et à mettre en place dans les domaines de la lecture et des œuvres plastiques nécessitent compte tenu de leur spécificité et de leur caractère ponctuel de continuer à recourir à l'intervention un personnel vacataire.

Le vacataire est chargé de concevoir et de réaliser des animations autour du livre, de la lecture et des arts plastiques, selon les modalités suivantes :

- deux vacations hebdomadaires chacune équivalant à 7,5 heures d'intervention, soit 15 heures par semaine.
- La durée d'intervention est prévue de septembre 2012 à juin 2013, soit, au maximum 43 semaines.
- Le coût d'une vacation de 7,5 heures se monte à 145,27 € (cent quarante cinq euros 27 centimes).

Considérant les termes de l'article 1, dernier alinéa du décret 88-145 du 15 février 1988.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de vacation de prestation de service au profit de la direction de la culture de la ville d'Ajaccio.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour l'exercice 2012 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2013, sur le chapitre 012,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de vacation de prestation de service relative aux actions menées en faveur du livre et des arts plastiques, dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Ajaccio.

- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville pour l'exercice 2012 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2013, au chapitre 012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT les termes de l'article 1, dernier alinéa du décret n° 88. 145 du 15 février 1988,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de vacation de prestation de service au profit de la direction de la culture de la ville d'AJACCIO,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 Juin 2012,

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- à signer une convention, de vacation de prestation de service d'un animateur, relative aux actions menées en faveur du livre et des arts plastiques, dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'AJACCIO.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour l'exercice 2012 et seront proposés à l'inscription du budget de la ville pour 2013, au chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120628-2012_157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2012

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE,

Simon RENUCCI